1551
Saint-Mitre-les-Remparts

République française - Département des Bouches-du-Rhône - Arrondissement d'Istres
Ville de Saint-Mitre-les-Remparts

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 MARS 2025

Nombre de membres :

Conseillers : 29

Présents : 19

Excusé : 8

Pouvoirs : 8

L'an deux mil vingt-cinq et le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du vingt-quatre mars deux mil vingt-cinq.

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Julien DETREZ, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Frédéric SABATIER, Cindy GAUVIN, Malika VIVIN, Denis BARROERO, Claudine DE RIVAS, Roger BERNET, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA, Christophe ANTONINI

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Jérôme ADAM a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM
Monsieur Eric BARRAT a donné procuration à Monsieur Stéphane MARLOT
Monsieur Thierry BAZZALI a donné procuration à Madame Mireille GOYET
Monsieur Franck SULTAN a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO
Madame Magali BARBEAU a donné procuration à Madame Marie-Paule DELLAROVERE
Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO
Monsieur Jean-Claude METHEL a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS
Madame Bernadette BONZOM a donné procuration à Monsieur Roger BERNET

Absents :

Madame Sophie LAMBERT
Monsieur Lucas GILLY

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20250331-DEL2025-17-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

1551
Saint-Mitre-les-Remparts

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 MARS 2025

DCM N°2025-17 - Finances – Demande de subvention d'investissement au Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité pour l'opération « Travaux d'étanchéité sur les toitures de divers bâtiments communaux »

Rapporteur : Antoine BRUNO

Le rapporteur explique que, la commune de Saint-Mitre-les-Remparts souhaite reprendre l'étanchéité des toitures de plusieurs bâtiments communaux dont l'état est à ce jour très préoccupant.

En effet, un diagnostic complet des toitures du patrimoine communal a été réalisé et certaines actions sont jugées prioritaires afin d'assurer la pérennité des bâtiments, prévenir tous risques de dégradations et garantir la sécurité et le confort des usagers.

Les travaux comprennent notamment :

- le nettoyage et l'évacuation des anciens matériaux isolants,

- la mise en place selon les règles de l'art de nouveaux matériaux d'isolation plus performants,

Les dépenses liées à la réalisation de cette opération pouvant faire l'objet d'un financement du département des Bouches du Rhône au titre de « l'aide aux travaux de proximité », sont estimées à 88 661 € HT se répartissant comme suit :

- Ecole élémentaire Vaillant : 21 720,00 €
- Bibliothèque : 18 642,00 €
- Théâtre de la Manare : 4 111,50 €
- Cantine Rostand : 44 187,50 €

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES	TAUX	MONTANT
Financement externe		
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône « Aide aux travaux de proximité » 70% d'un montant maximum de 85 000 € HT	67,11 %	59 500,00 euros

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20250331-DEL2025-17-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

1551
Saint-Mitre-les-Remparts

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 MARS 2025

Autofinancement		
Commune de Saint Mitre les Remparts	32,89 %	29 161,00 euros
TOTAL	**100 %**	**88 661,00 euros**

Le rapporteur propose donc aux membres du conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental pour ces travaux, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité impérieuse de sécuriser les toitures de divers bâtiments communaux,

Considérant que la commune a la possibilité d'obtenir une aide maximale du Conseil Départemental correspondant à 67,11 % du montant des achats décrits précédemment, (soit 70% du montant maximum éligible par le dispositif travaux de proximité fixé à 85 000 € Hors Taxes.)

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel qui prévoit un financement externe du Conseil Départemental des Bouches du Rhône de 67,11 %, pour un montant de 59 500,00 € et un autofinancement de la Commune de 32,89 % pour un montant de 29 161,00 €.

DECIDE de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre des travaux de proximité, pour un montant de travaux s'élevant à 88 661,00 € HT ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement sur le budget communal des exercices 2025 et suivants ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Catherine STEKELOROM

Le Maire,
Vincent Goyet

MAIRIE DE ST-MITRE-les-REMPARTS

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20250331-DEL2025-17-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025